



Sous-sol non relié au tout à l'égout

Par King56

Bonjour

Nous avons acheté une maison individuelle il y a quelques mois. Nous nous apercevons aujourd'hui que le sous-sol n'est pas relié au tout à l'égout. Que seule une pompe de relevage fait le travail de renvoyer l'eau de pluie qui descend de la pente vers le tout à l'égout. Sur l'acte de vente il est pourtant précisé que le bien est relié au tout à l'égout. Y a-t-il un vice ?

Par ESP

Si la pompe est destinée à renvoyer vers le tout à l'égout, on a peut-être voulu "jouer sur les mots".

Profitez d'une consultation d'avocat spécialisé pour avoir un avis. (maison du droit).

Par Burs

Bonjour,

pourquoi parlez-vous du sous-sol ? Si tous les points d'eaux (douches, toilettes, évier) sont reliés au TAE c'est ok. Les tuyaux d'évacuation ne passent pas forcément par le sous-sol.

Un notaire n'aurait pas pris le risque d'acter cela si ce n'était pas le cas !

Par King56

Nous aurions aimé savoir à l'achat que seule une pompe de relevage pouvait nous éviter une inondation. Ce n'est pas très rassurant. Nous n'aurions pas forcément acheté sachant cela.

Par AGeorges

Bonjour King,

Votre problème est "classique". En fait, au plus probable, votre collecte d'eau de pluie, au sous-sol et peut-être via un drainage, se trouve dans une sorte de puisard qui se trouve EN-DESSOUS du collecteur d'égout.

Et dans ce cas, soit le fond du "puisard" laisse l'eau s'évacuer (eau de pluie = pas trop polluante) soit, il n'y a pas d'évacuation possible par le dessous, soit les fortes pluies dépassent les capacités d'évacuation naturelle.

Et dans ce cas, la pompe de relevage est la seule solution.

Elle se met, en général, en route quand le niveau de l'eau monte trop (via un levier à bascule). Il faut faire attention et vérifier son fonctionnement (ronnement) quand il pleut, et ne pas balayer les 'saletés' du sol dans le puisard, sinon le tuyau peut se boucher.

Une telle pompe est dotée d'un moteur électrique et peut 'vivre' très longtemps ...

(c'est comme ça dans ma résidence).

Il n'est donc pas mensonger de dire que vous avez le TAE, le conduit est juste un peu haut pour votre sous-sol ! En principe, la présence d'une pompe de relevage DOIT être mentionnée, du fait d'une surveillance nécessaire.

Par King56

Merci. Rien etait spécifié sur l'acte de vente. D'où notre surprise.

Par jpgroussard

Bonjour King,

je reste sur mon avis que quelqu'un a pris le soin d'effacer.
Cdlt

Par AGeorges

King,
Je vous ai fourni les détails techniques 'probables' de la raison de présence d'une pompe de relevage.
Mais vous avez raison, il ne parait pas normal que ceci n'ait pas été mentionné. Vous pouvez aussi vous poser la question de savoir si le même puisard pourrait aussi servir à évacuer une évacuation d'eau hors eau de pluie, selon l'équipement de votre sous-sol, ce qui serait plus gênant.

Par King56

Non rien d'autre si ce n'es la chaudière qui rejette très peu d'eaux usées semble t'il. Donc tout semble légal,normal ?
Cela nous ennuie de devoir entretenir,surveiller cette pompe. C'est un tare supplémentaire que nous n'avions pas prévu.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Si vous souhaitez vous retourner contre le vendeur pour ce défaut d'information, ou même annuler la vente, vous devez commencer par consulter un avocat.
La procédure pour dol ou vice caché est longue et délicate.

Et surtout cette pompe était probablement visible en visitant sérieusement ce sous-sol, non ?

Par King56

Oui on nous avait dit, non officiellement qu il y en avait une mais pas qu elle avait une telle importance.

Par yapasdequoi

Une pompe de relevage est forcément utile à faire évacuer de l'eau. Vous auriez pu poser plus de questions...